

Troisième Prépa-Pro	Éducation Civique La vie sociale en France	Fiche Prof
---------------------	---	------------

<http://lhgcostebelle.canalblog.com/>

Séance 2 : Les associations.

- Qu'est-ce qu'une association ?
- Quelle fonction occupe-t-elle dans la société ?

Document 1 p150 : La loi du premier juillet 1901 p 150.

Document 2 p 150 : L'enjeu social des associations vu par un sociologue

Document 3 p 151 : Un bénévole du Secours populaire français

Document 4 p 151 : Les finances d'une association.

Document 5 p 151 : Une chartre du don de confiance

A – Les situations : À l'oral

Situation 1 ; D'après vous, pourquoi Fatoumata est-elle devenue bénévole ? De quelle manière est-elle devenue vice-présidente de l'association ? Pour quelle raison ?

- Fatoumata veut agir pour les jeunes de son quartier et les aider. Elle ne demande pas pour cela à être payée.
- Elle veut que la société fasse preuve de solidarité et d'entraide. Elle a été élue vice-présidente certainement parce qu'elle s'implique fortement dans l'association et qu'elle y consacre du temps.

Situation 2 : Qu'a dû accepter Frédéric pour son changement professionnel? Pourquoi considère-t-il cependant que c'est un bon choix?

- Frédéric a accepté une baisse de salaire de 30 % pour travailler dans une association. Il ne regrette rien car il donne du sens à son métier et s'engage pour des valeurs qui lui tiennent à cœur.

Situation 3 : Pourquoi et comment Majdi aide-t-il l'association? Quel est son statut? Est-ce du bénévolat ?

- Majdi aide cette association, car lui-même en a bénéficié enfant. Il sait l'importance de ces missions.
- Comme il est célèbre, il fait de la publicité pour l'association afin de l'aider à récolter des fonds. On peut considérer qu'il est bénévole puisqu'il fait cela gratuitement. Cependant il n'est pas comme un membre bénévole de l'association qui agirait quotidiennement au niveau local.

Situation 4 : Sandra est-elle une bénévole de l'association ? À quoi son travail sert-il ?

- Sandra est salariée de l'association, elle n'est donc pas bénévole. Son travail consiste à montrer sur le site Internet de l'association l'efficacité de cette dernière.
- Son but est donc d'assurer les ressources de l'association. En convainquant les donateurs que l'argent est bien utilisé, ceux-ci sont incités à faire de nouveaux dons.

B – les documents :

1) Doc. 1 : Que doivent faire les futurs membres d'une association pour que celle-ci existe officiellement ? Qu'est-ce que les membres n'ont pas le droit de faire entre eux ?

- Les membres d'une association doivent déclarer l'association à la préfecture du département. Une association a un but non lucratif, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas de faire des bénéfices pour se les partager entre membres (sinon c'est une entreprise).

- 2) Doc. 2 : D'après le sociologue, pourquoi les associations jouent-elles un rôle important dans la société ?
- Les associations rendent service à la société car elles maintiennent la solidarité en s'occupant des plus démunis et des plus fragiles.
- 3) Doc. 3 : En quoi le bénévole est-il un maillon essentiel de l'association ? Quel sens donnez-vous au logo du Secours populaire français ?
- Ce bénévole accompagne les enfants à la plage. S'il était salarié, l'association ne pourrait certainement pas faire ce type d'action car elle n'en aurait pas les moyens, elle finance déjà le reste, notamment le transport.
 - Le logo du Secours populaire français symbolise l'aide que l'on peut porter à l'autre (la main tendue). Les ailes, qui, avec la main, reprennent les couleurs du drapeau français, peuvent signifier que la solidarité donne des ailes ou que l'action du Secours populaire est aussi internationale.
- 4) Doc. 4 : Quelle est la première source de financement pour cette association ? Quelle est sa principale dépense ? Que représente le reste des dépenses ?
- La première source de financement (66 %) de la Chaîne de l'espoir est assurée par les dons des particuliers. La principale dépense concerne les missions sociales, c'est-à-dire le but de cette association.
 - Cependant plus d'un quart de ses dépenses concerne la récolte des fonds, donc des nouvelles ressources, mais aussi du fonctionnement de l'association proprement dite (local, éventuellement salarié(s)).
- 5) Docs 4 et 5 : Pourquoi des associations voudraient-elles être agréées par le Comité de la Charte ?
- Être agréé par le Comité de la Charte permet de s'assurer la confiance des donateurs, ils savent que leur argent ne sera pas détourné à d'autres fins que celles de l'association.
- 6) Doc. 5 : À quoi ces associations s'engagent-elles ?
- Les associations qui signent la Charte s'engagent à être honnêtes et à rendre publics leurs comptes (transparence).

Créer une association est un droit ouvert par la loi de 1901. La France a un tissu associatif très important : on compte plus d'un million d'associations et près de 16 millions de Français en sont membres.

Celles-ci sont le lieu de défense d'intérêts très divers. Les associations de quartier mènent des actions de proximité. Les associations dans le domaine de l'action sociale permettent aux citoyens, bénévoles ou salariés, de mettre en pratique les valeurs sociales de la République. Les associations sportives organisent la pratique du sport mais peuvent également prendre des initiatives en demandant par exemple la construction de terrains de football, de rugby, de piscines, etc. De la même manière, les associations de protection de la nature peuvent jouer le rôle de lobby auprès des pouvoirs publics.

Association : groupement de personnes volontaires réunies autour d'un projet commun ou partageant des activités, mais sans chercher à réaliser de profits financiers.

Lobby : groupe d'influence qui tente d'orienter l'action politique.